

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 46633 B1** (51) Cl. internationale : **B60N 2/30; B60N 2/20**

(43) Date de publication :  
**30.09.2021**

---

(21) N° Dépôt :  
**46633**

(22) Date de Dépôt :  
**25.10.2017**

(30) Données de Priorité :  
**25.10.2016 FR 1660365**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/FR2017/052940 25.10.2017**

(71) Demandeur(s) :  
**Renault S.A.S., 13-15 quai Le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**DA CRUZ, Frederic**

(74) Mandataire :  
**ATLAS INTELLECTUAL PROPERTY**

**(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: 17804228.9**

---

(54) Titre : **SIÈGE MODULABLE POUR VÉHICULE AUTOMOBILE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un siège (10) de véhicule automobile comprenant: - une structure porteuse (100), - une assise (200) montée mobile sur la structure porteuse entre une position d'utilisation et une position escamotée, et - un dossier (300) monté mobile en basculement sur la structure porteuse autour d'un axe inférieur, entre une position d'utilisation et une position rabattue vers l'avant. Selon l'invention, le dossier comporte deux parties (310, 320), dont une partie périphérique qui est montée mobile en basculement sur la structure porteuse autour de l'axe inférieur, et une partie centrale qui est montée mobile en basculement sur la partie périphérique autour d'un axe supérieur distinct de l'axe inférieur, chacune des deux parties comportant une armature et, à l'avant de l'armature, une partie d'une garniture du dossier.

## Revendications

1. Siège (10) de véhicule automobile (1) comprenant :

- une structure porteuse (100),
- une assise (200) montée mobile sur la structure porteuse (100) entre une position d'utilisation et une position escamotée, et
- un dossier (300) monté mobile en basculement sur la structure porteuse (100) autour d'un axe inférieur (A1), entre une position d'utilisation et une position rabattue vers l'avant, à la place de l'assise,

**caractérisé en ce que** le dossier (300) comporte deux parties (310, 320), dont une partie périphérique (310) qui est montée mobile en basculement sur la structure porteuse (100) autour de l'axe inférieur (A1), et une partie centrale (320) qui est montée mobile en basculement sur la partie périphérique (310) autour d'un axe supérieur (A2) distinct de l'axe inférieur (A1), chacune des deux parties (310, 320) comportant une armature et, à l'avant de l'armature, une partie d'une garniture du dossier (300).

2. Siège (10) selon la revendication précédente, dans lequel l'assise (200) est montée mobile par rapport à la structure porteuse (100) au moyen d'au moins une bielle (410) qui est articulée, d'un côté, sur l'assise (200) et, de l'autre, sur la structure porteuse (100), autour de deux axes de pivot (A3, A4) distincts.

3. Siège (10) selon la revendication précédente, dans lequel lesdits deux axes de pivot (A3, A4) sont parallèles.

4. Siège (10) selon l'une des deux revendications précédentes, dans lequel chaque bielle (410) présente une forme coudée.

5. Siège (10) selon l'une des trois revendications précédentes, dans lequel l'assise (200) présentant, en position d'utilisation, un bord avant (201) et un bord arrière (202), chaque bielle (410) est articulée sur l'assise (200) à une distance des bords avant (201) et arrière (202) de l'assise (200) qui est supérieure au quart de la longueur ( $l_{200}$ ) de l'assise (200).

6. Siège (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel il est prévu des moyens de blocage (250) de la mobilité de l'assise (200) par rapport à la structure porteuse (100), combinés à un moyen de déverrouillage (260) de ces moyens de blocage (250).

7. Siège (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la partie centrale (320) du dossier (300) comporte à l'arrière une coque rigide (330).

8. Siège (10) selon la revendication précédente, dans lequel ladite coque rigide (330) comporte un socle (331) fixé à l'armature de la partie centrale (320) du dossier (300), et une plaquette (332) articulée sur ce socle (331).

**9.** Siège (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel il est prévu un support (5) équipé de moyens de fixation au plancher du véhicule automobile (1), et dans lequel la structure porteuse (100) est montée mobile en translation sur le support (5) selon un axe de glissière (A5) sensiblement parallèle audit axe inférieur (A1).

**10.** Véhicule automobile (1) comportant un siège conducteur (2) et un siège (10) qui est situé à côté du siège conducteur (2) et qui est conforme à l'une des revendications précédentes.